RAPPORT N° DFCG/2026/302

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Budget principal - Budget supplémentaire 2026

Le Budget Supplémentaire (BS) a notamment pour objet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent. Il est également destiné à redéployer des crédits afin de permettre une bonne exécution de fin d'année.

I. La reprise des résultats de l'exercice 2025

La reprise des résultats de l'exercice 2025 intervient dans un contexte budgétaire particulièrement contraint pour le Département du Nord. Si la section de fonctionnement dégage un excédent de 1,4 M€, la section d'investissement présente un déficit de 14,4 M€. Le résultat net cumulé de l'exercice s'établit ainsi à -13 M€.

Le 29 juin 2026, l'Assemblée départementale a voté l'affectation de l'entièreté de l'excédent de fonctionnement à la couverture partielle du déficit d'investissement. Le BS 2026 doit donc prévoir la couverture du déficit restant en investissement, soit 13 M€.

II. Des ajustements de crédits en section de fonctionnement

a. Des recettes nettes ajustées à 17,2 M€

Les prévisions de recettes du Budget Primitif (BP) 2026 ont été reconsidérées pour ce BS 2026 au regard de projections réajustées.

Tout d'abord, l'annulation de titres relatifs à des recours sur successions, qui ne pourront donner lieu à des recouvrements, entraîne la reprise partielle de la provision constituée à cet effet pour un montant de 11 M€.
Une reprise de provision d'un montant de 3,2 M€ est également inscrite au BS 2026 en raison du règlement partiel de différends juridictionnels.

Par ailleurs, le Département percevra en 2026 une recette de l'Etat d'un montant de 2,1 M€ destinée à compenser partiellement la mise en œuvre du décret dit « pouponnière » du 5 septembre 2025 relatif à l'accueil des enfants de moins de trois ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Enfin, le BS 2026 intègre les ajustements suivants :

- pour le secteur de l'autonomie : 0,4 M€ lié notamment à la conférence des financeurs ;
- pour le secteur des ressources humaines et des moyens généraux : 2 M€ dont 1,1 M€ de Soulte Ségur destinée à compenser les mesures de revalorisation salariale mises en œuvre dans le secteur médico-social ;
- le secteur de l'insertion : -2 M€ dont -2,5 M€ sur le Pacte Local des Solidarités (PLS) qui traduit un désengagement de l'Etat, -0,7 M€ sur le Fonds de Transition Juste (FTJ) et 1,1 M€ sur le Fonds Social Européen + (FSE+) ;
- le secteur des solidarités territoriales : 0,4 M€.

b. Des besoins complémentaires au BS 2026 pour 17,2 M€

Malgré la politique volontariste du Département pour le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), le secteur de l'insertion prévoit un besoin complémentaire de 11,1 M€ par rapport au BP 2026 dont 10,5 M€ pour le RSA (nécessaire pour compenser les différentes revalorisations, malgré la stabilisation du nombre de foyers payés en dessous des 89 000), 1,6 M€ sur le FTJ, -1,1 M€ sur l'Appel à Projet (AAP) insertion, lié à un décalage de calendrier et 0,9 M€ sur le PLS.
Par ailleurs, des ajustements complémentaires ont notamment été identifiés dans les domaines suivants :

- pour le secteur enfance, famille, jeunesse : 2,7 M€ ;
- pour les secteurs moyens généraux et ressources humaines : -4,7 M€ dont -4 M€ pour la masse salariale ;
- pour le secteur finance : 9,8 M€ dont 11 M€ pour les annulations de titres sur recours sur successions et -2 M€ pour les intérêts des lignes de trésorerie.

III. Des ajustements de crédits en section d'investissement

En dépenses d'investissement, le BS 2026 prévoit un montant de 21,9 M€ constitué notamment :

- de la reprise du résultat d'investissement de l'exercice 2025 pour 14,4 M€ ;
- du complément de la subvention d'investissement octroyée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour 2 M€ ;
- de besoins en lien avec les systèmes d'information pour 1,4 M€ ;
- de subventions pour les établissements accueillant des personnes âgées et/ou en situation de handicap pour 2,8 M€ ;
- de dépenses liées aux projets financés par le Fonds de mobilité pour les professionnels des Services Autonomie à Domicile (SAD), pour 1,2 M€.

En parallèle, le BS 2026 prévoit un montant de recettes équivalent. Ces recettes sont notamment constituées :

- de la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour 1,4 M€ ;
- du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée pour 6,1 M€ ;
- du recours à l'emprunt pour 13,7 M€.

IV. Les redéploiements entre chapitres

Le BS 2026 intègre des redéploiements entre chapitres, nécessaires au vu de l'exécution à mi-année du budget 2026. Ils sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire de chaque section.

V. La mise à jour des autorisations de programme et d'engagement

Le BS intègre de nouvelles autorisations de programme et d'engagement, ainsi que la modification et la clôture d'autorisations de programme et d'engagement existantes, présentées en annexe.

VI. La mise à jour du tableau des effectifs

Afin de renforcer l'équipe médicale des Maisons Nord Santé, les délibérations n° DRH/2026/76 et DRH/2026/221 prévoient la création de 5 postes supplémentaires :

- 1 poste de dentiste à temps complet ;
- 2 postes de médecin de centre de santé, dont un à temps complet et un à raison de 24 heures hebdomadaires ;
- 2 postes d'infirmier en pratique avancée à temps complet.

Au-delà de ces créations, il convient de prendre en compte des ajustements de postes résultant notamment de transformations liées à des recrutements, des réussites à concours, des requalifications de postes, des avancements de grade ou des promotions. Ces évolutions s'inscrivent également dans le cadre des mesures volontaristes portées par le Département en matière de gestion des ressources humaines.
Au total, l'évolution nette de l'état du personnel se traduit par une diminution de 13 postes permanents (151 créations et 164 suppressions).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 pour le budget principal, conformément aux annexes 1 et 2 ;

- d'approuver les nouvelles autorisations de programme et d'engagement ainsi que les modifications et clôtures d'autorisations de programme et d'engagement, conformément aux annexes 2 et 3 ;

- d'arrêter ainsi qu'il suit le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 du budget principal :

En €	**DEPENSES**	**RECETTES**
Crédits de fonctionnement au titre du BS	17 177 265,00	17 177 265,00
Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	**17 177 265,00**	**17 177 265,00**

Crédits d'investissement au titre du BS (dont 1068)	7 535 700,00	21 944 813,67
Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 409 113,67	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	**21 944 813,67**	**21 944 813,67**

TOTAL	**39 122 078,67**	**39 122 078,67**

- d'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2026 ainsi modifié ;

- de verser une subvention complémentaire d'équipement au Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre de l'exercice 2026 de 2 000 000 €, soit 4 000 000 € au total sur l'exercice 2026 ;
- de créer 151 postes permanents dont la répartition par cadre d'emplois et grade se trouve dans l'annexe 4 et dans la maquette budgétaire ;

- de supprimer 164 postes permanents dont la répartition par cadre d'emplois et grade se trouve dans l'annexe 4 et dans la maquette budgétaire.

Christian POIRET
Président du Département du Nord